La Communauté d'Agglomération engage la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui fixe les règles de construction et d'aménagement dans les 28 communes.

Après six ans d'application, il est temps de dresser le bilan des règles actuelles et de les adapter aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : se loger, développer les activités, préserver les paysages et les espaces naturels, mieux prendre en compte le changement climatique.

Une première étape est engagée avec l'ouverture des registres de concertation. Vous pouvez dès à présent y déposer vos observations et vos propositions :

- **En ligne :** https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-la-rochelle
- **Sur papier :** dans les mairies des 28 communes, les mairies de proximité de La Rochelle et au siège de l'Agglomération.
- **Par courriel :** revision-plui-la-rochelle@mail.registre-numerique.fr
- **Par courrier :** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Direction des Études urbaines - 6 rue Saint-Michel - BP 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 2.

La révision du PLUi prendra plusieurs années. La participation du public se poursuivra tout au long de cette démarche, avec de nouveaux outils proposés dès début 2027. Chacun pourra ainsi s'informer, prendre le temps de la réflexion et contribuer aux différentes étapes de l'élaboration du futur document.

Retrouvez plus d'informations dans notre actualité en ligne : https://www.agglo-larochelle.fr/-/revision-du-plui-preparons-ensemble-l-avenir-du-territoire et dans la rubrique dédiée à la révision du PLUi.